

## **Elis SA**

# **Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de diverses valeurs mobilières de la société réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe**

Assemblée générale mixte du 21 mai 2026 – Résolution n°24

**Elis**

Société anonyme

RCS Nanterre 499 668 440

## **Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de diverses valeurs mobilières de la société réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe**

Assemblée générale mixte du 21 mai 2026 – Résolution n°24

A l'assemblée générale de la société Elis,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au directoire de la compétence de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès au capital de votre société avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée, directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise, aux membres du personnel, salariés de votre société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du code de commerce et de l'article L. 3344-1 du code du travail, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de votre société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant nominal maximum de la ou des augmentations du capital susceptibles de résulter de cette émission ne pourra être supérieur à un montant de 5 millions d'euros, étant précisé que :

- ce plafond est un plafond global pour toutes les augmentations du capital susceptibles d'être réalisées au profit de salariés en application de la présente résolution et de la 25<sup>ème</sup> résolution soumises à la présente assemblée générale ;
- ce plafond est distinct et autonome du montant du plafond prévu à la 27<sup>ème</sup> résolution de la présente assemblée générale.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du code de commerce et L. 3332-18 et suivants du code du travail.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 26 mois la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du directoire.

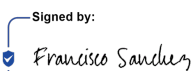
Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre directoire, en cas d'émission d'actions et de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.

Les commissaires aux comptes,

Fait à Levallois-Perret et Neuilly-sur-Seine, le 13 avril 2026

Forvis Mazars SA

Signed by:  
  
C530371C8DBE4DA...

Francisco Sanchez

Associé

PricewaterhouseCoopers

Digitally signed by  
  
Signé par : BARDADI BENZEGHADI  
Heure de signature : 13 avril 2026 | 10:46 CEST  
 DocuSign  
O: PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, OU: 0002 672006483  
C: FR  
Emetteur : CertEurope eID User  
7E2FD917467F40D8B434D50083DE3534

Bardadi Benzeghadi

Associé